

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

PROCES VERBAL

Présents :

Elus : JEFFROY – GUELH – PERES – LE GALL – THIBAUT – BAGUE – LEMAIRE – HENAFF – ADAM – PRIGENT – GENDROT – BOZEC – DAGORN – FOURNIS J. – PETIBON – DANIEL – LE BRIGANT – SABLON – LAMANDE – MORINIÈRE – FOURNIS A. – LEON – SOURIMANT

DGS : H. SAUGEZ

Absents avec procuration : LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
ALLAIN donne procuration à LAMBLA

Secrétaire de séance : A. SOURIMANT

➤ **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRIMITIF 2017 :**

Y. LE BRIGANT présente à l'assemblée la décision modificative concernant le budget principal de la commune en section de fonctionnement.

Il s'agit d'ajustements suite à des dépenses supérieures aux montants prévus aux différents articles :

A l'article 6455, il s'agit d'une augmentation des cotisations pour l'assurance du personnel communal.

A l'article 64111 sur la rémunération principale, l'augmentation concerne le salaire de M. MAINGUY et à la refonte de la grille indiciaire.

A l'article 60612, l'augmentation des dépenses concerne notamment EDF avec 1000 € en supplément.

A l'article 6231, l'augmentation concerne les annonces légales des différentes enquêtes publiques ayant eu lieu dans l'année ainsi que les appels à candidature pour des marchés publics et des études.

L'article 6261 (affranchissements) affiche une augmentation des frais de 3000 € par rapport à 2016.

L'article 627 concerne les nouveaux frais bancaires suite au nouveau paiement en ligne de l'Espace An Dour Meur.

Afin que le budget reste équilibré, il convient de diminuer le montant des dépenses imprévues à l'article 022

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
012	6455	Cotisation pour assurance du personnel	5 000,00 €
012	64111	Rémunération principale	7 000,00 €
011	60612	Energie et électricité	5 000,00 €
011	60621	Combustibles	6 100,00 €
011	6231	Annonces et insertions	2 400,00 €
011	6261	Frais d'affranchissement	5 000,00 €
011	627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- 31 500,00 €
Total			- €

➤ **ECHEANCIER : PREPARATION BUDGETAIRE :**

Les deux prochaines commissions des Finances auront lieu le 7 et 22 février 2018.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 15 mars avec les points suivants à l'ordre du jour :

- Compte de gestion 2017
- Compte administratif 2017
- Affectation du résultat
- Débat d'Orientations Budgétaires
- Subventions aux associations.

Toutes les demandes devront être parvenues avant le 26 février.

Le vote du budget primitif 2018 aura lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

➤ **CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES FINANCIERS / CONTENTIEUX CONTRE LA COMMUNE :**

Le Maire expose que la commune est tenue de constituer des provisions pour litiges et contentieux.

Il s'agit de couvrir la charge probable résultant des litiges en cours. Cette provision est maintenue et éventuellement ajustée jusqu'à ce que le jugement définitif soit délivré.

La commune connaît des contentieux avec l'OGEC Notre Dame et en matière d'urbanisme pour l'application de la « loi littoral ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la constitution d'une provision de 30 000 € (20 000 € contentieux urbanisme et 10 000 € contentieux OGEC Notre Dame) en application de l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme ADAM demande un état des provisions pour les procès antérieurs.

Le Maire répond qu'il n'a pas les chiffres mais qu'il va se renseigner auprès du service concerné.

➤ **CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE JVS :**

Le Maire demande l'autorisation de signer le contrat de maintenance pour du matériel du fournisseur JVS. La somme s'élève à 45 € HT.

La demande est accordée à l'unanimité.

➤ **NOMINATION DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES :**

Le Maire annonce qu'Hervé LE BOLC'H est nommé au poste de Directeur des Services Techniques.

Y. LE BRIGANT fait part de difficultés dans le choix.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ **Formation professionnelle :** Le Maire présente à l'assemblée deux formations obligatoires pour les Services Techniques qui auront lieu les 25 et 26 janvier 2018.

Il s'agit d'une « formation conduite en sécurité de plateforme élévatrice mobile de personnes de catégorie 1 A et 1 B » et d'une « formation initiale et recyclage grue auxiliaire de chargement de véhicule ».

Les deux formations sont organisées par l'organisme Séconform au prix de 650 € la journée. Il s'agit d'autorisations de conduite type CACES PEMP 1B et/ou 3B (conduite de nacelle...).

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature des deux conventions.

❖ Convention d'études – Geoarchi :

Dans le cadre de la réflexion globale sur le centre-ville et avant de mener des réflexions plus précises sur les futurs aménagements du centre-ville, le Maire expose que la municipalité a fait le choix de donner la possibilité à des étudiants en école d'architecture paysagère et urbanistique de mener une réflexion générale sur la commune de Plestin et plus précisément sur son centre-ville.

Les étudiants font partie de l'institut Géarchi avec lequel une convention est passée.

Le Maire demande l'autorisation de conventionner avec cette école. Il précise que le coût pour la commune sera de 10 000€.

L'accord est attribué à l'unanimité.

Fin de séance à 19h50.

Le Maire,
Christian JEFFROY.